

Nota : ce document a été émis et est géré par *DRC-CARA-CIME*

Comparaisons interlaboratoires : 2017/167532

Benzène

DRC-17-167532-08558A

Envoi des matériaux d'essai	Le 2 octobre 2017 en livraison express organisée par INERIS.
Date limite saisie des résultats	Le 27 octobre 2017
Adresse site saisie des résultats	http://www.ineris.fr/cil/
Contact	Nathalie MARESCAUX Tél : +33 (0)3 44 55 69 66 Courriel : nathalie.marescaux@ineris.fr

Vous êtes inscrits à la comparaison interlaboratoire analytique INERIS qui a pour objet la mise en œuvre et la réalisation de tests interlaboratoire portant sur le benzène.

Le présent document regroupe toutes les instructions concernant :

- ◆ la réception et le stockage des colis ;
- ◆ l'analyse des échantillons ;
- ◆ l'envoi des résultats.

1. DESCRIPTION DES MATERIAUX D'ESSAIS

L'envoi se compose, selon le(s) choix du participant, de:

Tubes	Matrice	Quantité/ conditionnement
Radiello code 145	Benzène	2
Radiello code 145	Blanc benzène	1

Le colis est accompagné :

- ◆ d'un accusé de réception IM-0223 à remplir et à renvoyer, dès réception du colis ;
- ◆ du formulaire de consignes IM-1541.
- ◆ d'une sonde de température

2. RECEPTION DES MATERIAUX D'ESSAIS

2.1. STOCKAGE

Dès réception, les matériaux d'essais sont sous la responsabilité du participant. Il doit les maintenir au frais jusqu'à analyse.

Le participant engage le processus analytique sous 7 jours après réception des matériaux d'essais conformément aux normes en vigueur.

2.2. ACCUSE DE RECEPTION

Le participant accuse réception des matériaux d'essais à l'aide de l'accusé de réception IM-0223. Il veille à respecter les points suivants :

- ◆ Relever la température **à l'ouverture** du colis;
- ◆ Vérifier les références des tubes ;
- ◆ Noter la date de réception et l'état du matériel ;
- ◆ Renvoyer le jour même l'accusé de réception par mail, à

INERIS

A l'attention de : Nathalie MARESCAUX

Direction des Risques Chroniques

Courriel : nathalie.marescaux@ineris.fr

3. ANALYSES A EFFECTUER

Les analyses sont à mettre en œuvre en appliquant les méthodes prescrites par le Décret no 2012-14 du 5 janvier 2012 relatif à l'évaluation des moyens d'aération et à la mesure des polluants effectuées au titre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur de certains établissements recevant du public : la norme NF EN ISO 16017-2 pour le benzène. Il est conseillé d'analyser les tubes passifs spécifiques au benzène dans un délai d'une semaine après réception

On veille à ce que ce soit le **même opérateur** ou **une même équipe** qui effectue toutes les analyses pour un paramètre donné, dans un **intervalle de temps court**.

3.1. ANALYSE MATERIAUX D'ESSAIS

Le participant reçoit trois tubes Radiello® code 145 dont deux sont chargés en benzène et l'un est considéré comme « blanc ».

Le laboratoire engage le processus analytique, en appliquant la norme NF EN ISO 16017-2 pour le benzène.

Il est demandé au participant de renseigner un questionnaire téléchargeable sur le site des CIL INERIS <http://www.ineris.fr/cil/>, concernant les méthodes et les pratiques employées.

3.2. ASSURANCE QUALITE

Pour chaque matrice, un tube « blanc » est à analyser.

4. REMISE DES RESULTATS

4.1. EXPRESSION DES RESULTATS

La date limite de remise des résultats est fixée au 27 octobre 2017, date de clôture de l'exercice.

Le formulaire de résultats est accessible quelques semaines avant l'envoi des matériaux d'essais sur le site <http://www.ineris.fr/cil/>. Les résultats seront à saisir informatiquement sur ce site en respectant **les unités indiquées et le nombre de décimales**.

Pour information, les résultats doivent tous être exprimés de la façon suivante :

Matrice	Références	Unités	Nombre de décimales
Benzène	17xxxxx_RAD_145_x	ng	0
Incertitude (k=2)		%	0
Assurance Qualité	Références	Unités	Nombre de décimales
Blanc benzène	17xxxxx _RAD_145_blanc	ng	0
Incertitude (k=2)		%	0

Chaque tube sera identifié par un code unique à 7 chiffres (17xxxxx), le type de tube, RAD_145 et le numéro, 1 ou 2, ou blanc (pour blanc).

L'emballage ainsi que son contenu (pains de glace et sonde de température) seront renvoyés à l'INERIS aux frais du laboratoire dans la semaine qui suit la réception.

Les tubes passifs Radiello 145 sont à renvoyer par courrier dès la fin des analyses par le participant.

Le retour de l'emballage et de son contenu conditionne l'envoi des rapports.

Tout résultat non quantifiable car inférieur à la limite de quantification du participant sera indiqué sous la forme < LQ et non sous la forme « 0 ». C'est-à-dire que le participant devra saisir par exemple <0,01 (où 0,01 correspond à sa LQ).

L'organisateur écartera lors de l'établissement des valeurs de référence toutes les valeurs définies ci-dessous :

- ◆ des valeurs restituées inférieures à la limite de quantification ;
- ◆ des valeurs saisies comme nulles « 0 » ;
- ◆ des valeurs pour lesquelles une erreur de dilution ou de restitution dans l'unité imposée est mise en évidence (par exemple un facteur 1000)

La méthodologie retenue sera la suivante :

Restitution de 2 valeurs

	Données reçues	Données prises en compte
1er cas	C, <LQ	Aucune donnée prise en compte
2ème cas	<LQ, <LQ	Aucune donnée prise en compte

4.2. TRANSMISSION DES RESULTATS

Les résultats seront transmis par le participant uniquement via un site de saisie hébergé par l'INERIS <http://www.ineris.fr/cil/>

Une zone d'identification permet d'accéder au formulaire de saisie. Le participant sélectionne la comparaison concernée puis saisit l'identifiant et le mot de passe fournis par l'INERIS. Il accède à son propre formulaire de saisie (présence de son code confidentiel en haut du formulaire de saisie).

L'intitulé de la comparaison est résumé ci après :

CIL air intérieur benzène.

Les codes « identifiant et mot de passe » doivent respecter la case minuscule et majuscule comme indiqué dans la confirmation d'inscription (IM-1063).

En cas de perte du mot de passe, un lien « Mot de passe oublié ? » offre la possibilité de recevoir de nouveaux codes d'accès. Ces renseignements sont envoyés par courriel, à l'adresse mail indiquée sur le formulaire d'inscription IM-1542.

Le site informatique dispose d'une rubrique « Aide à la saisie » qui guide le participant à l'utilisation de ce progiciel de saisie.

Un formulaire complémentaire est soumis aux participants. La saisie des résultats ne pourra être validée qu'après l'avoir renseigné.

L'INERIS et le participant sont instantanément informés par courriel, dès que la validation des résultats de la comparaison interlaboratoire est effectuée.

Après validation, les résultats enregistrés dans la base ne sont plus modifiables. Ils restent cependant consultables par le participant.

Nous recommandons à chaque participant de **conserver une impression des données saisies.**